

CIMENTERIE CEMENTS CALCIA
Monsieur MANIVET Bruno
Libre réponse n° 93569
79600 AIRVAULT

Niort, le 24 septembre 2021

Dossier suivi par : Emmanuelle Bertin
Tél. 06 27 00 06 52
e.bertin@cci79.com
Réf : 2021000089

Objet : Avis dans le cadre de la concertation préalable du public

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-dessous l'avis de la CCI sur la modernisation de la cimenterie Calcia dans le cadre de la concertation auprès de la commission nationale du débat public (CNDP).

La CCI Deux-Sèvres souhaite mettre en avant les points suivants.

1. La performance environnementale et économique du futur outil de production

Le projet positionne l'économie circulaire comme levier d'innovation :

- d'une part via une utilisation vertueuse des ressources, en effet le combustible utilisé sera issu de la valorisation des déchets (Combustible Solide de Récupération), ce qui évitera le prélèvement de ressources naturelles,
- d'autre part, la conception de l'outil de production et les méthodes de fabrication (recettes de conception du ciment) vont limiter l'empreinte carbone par la baisse des consommations d'énergies et les émissions de CO2 induites.

La performance environnementale présentée réduira de façon significative les coûts de production confortant la compétitivité du site d'Airvault sur le Grand Ouest.

2. La pérennité d'une grande entreprise locale

L'enjeu majeur est le maintien des salariés (130 personnes) qui bénéficieront de formation pour une montée en compétence vers des technologies de pointe.

Enfin, le projet contribue à préserver le tissu économique local en maintenant les emplois indirects des 200 entreprises de sous-traitance.

Au regard de ces éléments, la CCI Deux-Sèvres soutient le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

Philippe DJTRUC
Président

